

MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN

Rassemblement jurassien et Unité jurassienne

Dans l'attente du 50^e



CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA 76^e FÊTE DU PEUPLE JURASSIEN

Delémont, le 17 septembre 2023

Pierre-André Comte

Secrétaire général du MAJ (RJ-UJ)

Député

Sommaire

- 1. Préambule**
- 2. Actualité politique**
- 3. Le Concordat et ses suites**
- 4. Derniers frissons probernois**
- 5. Le 50^e : une occasion unique**
- 6. Conclusion**

1. Préambule

C'était le 13 septembre 1993. Il y donc exactement trente ans. Le Jura perdait son libérateur. Roland Béguelin nous laissait désarmés face à un héritage lourd à porter. On ne remplace pas un homme si grand. On tâche de suivre le sillon qu'il a creusé. Il avait confiance en l'avenir, quoi qu'il puisse arriver, sachant que les Jurassiens ne trahiraient jamais la cause de leur peuple. Une cause légitime, historique, qu'il a transcendée et incrustée dans le cœur et l'esprit de ses compatriotes. Il mettait de l'espoir dans une relève qu'il considérait prête à relever le défi. Et puis, demeurait parmi nous son frère d'arme, l'autre père, Roger Schaffter, qui choisit de tirer sa révérence cinq ans plus tard.

« Force obscure et indomptable, l'âme jurassienne se perpétue de génération en génération. Ceux qui vivent reçoivent d'elle la force de lutter et de vaincre », écrit-il dans le « Réveil du peuple jurassien » en 1952.

Dans cette force, nous avons puisé et continuons de puiser la volonté d'aller de l'avant, malgré les difficultés, malgré le regard condescendant de certains et l'irritation d'autres. Nous avons des responsabilités à assumer, au premier rang desquelles celle de rappeler à l'opinion et aux autorités que le droit de libre disposition du peuple jurassien, légalement exercé le 23 juin 1974, ne peut être défait ni exclu de la réflexion sur l'évolution de la *Question jurassienne*. Une question, on ne sera pas surpris de nous l'entendre dire, qui ne sera définitivement réglée qu'au jour de la réunification du Jura.

Roland Béguelin n'est plus parmi nous depuis trois décennies. Nous n'avons pas lâché prise. Notre action le réjouit-il là où il se trouve ? L'Etat jurassien auquel il a donné naissance avec son mouvement, ses militants et ses sympathisants, est-il à la hauteur des espoirs qu'il avait mis en lui ? Cette conférence de presse ne répondra pas à ces questions. D'abord, parce qu'il serait pour le moins présomptueux de répondre nous-même à la première, et qu'il n'est pas d'absolue nécessité de traiter la seconde aujourd'hui. Toute analyse implique une part d'engagement personnel, un « parti pris », ce dont nous nous passerons pour l'heure.

Dans le dernier « Jura Libre », nous avons parlé des « leçons du maître ». Au risque d'indisposer les officialités qui souhaitent déposer les armes, persistons à les mettre en pratique. Roland Béguelin est mort il y a trente ans, son enseignement reste bien vivant.

2. Actualité politique

La *Question jurassienne* est aujourd'hui concentrée sur le prochain transfert cantonal de Moutier. L'Etat jurassien s'y prépare assidument en intégrant la ville dans ses projets de toute nature. Le retour de Moutier à son légitime propriétaire aura un gros impact sur son organisation institutionnelle et sa configuration démocratique. Un événement conséquent dans notre histoire, dont les répercussions dans la couronne de Moutier et au-delà seront considérables. On peut en effet raisonnablement penser que l'exemple impressionnera alentour et s'imposera comme l'avant-goût d'un cheminement possible, exempt de l'effarouchement artificiel qui l'empêche aujourd'hui, vers la sortie de l'impasse dont les gens ressentiront inévitablement les implications négatives. Ce n'est pas un pronostic, uniquement un point de vue dont la logique nous paraît évidente.

Lors de la campagne du 24 novembre 2013 en vue de la consultation populaire sur l'éventuelle création d'un nouveau canton des six districts francophones – avec son slogan « pour voir » -, nous invitons les électeurs du Sud à se poser la question des avantages de vivre sous un même toit, à œuvrer ensemble à la défense et à la promotion d'une terre francophone apte à défendre son identité, sa langue, son droit de participer pleinement aux affaires fédérales, avec ses ministres, ses parlementaires, ses élus fédéraux. On sait comment on nous a répondu.

Que se passe-t-il aujourd'hui sur le plan culturel dans le Jura méridional ? Nous avons, à ce propos, livré un commentaire dans le « Jura Libre » en avril dernier. Nous n'y reviendrons pas dans le détail, sinon pour en tirer les conclusions qui s'imposent.

A travers plusieurs exemples, on a vu que le complexe du colonisateur s'étiole à vue d'œil. Les Bernois installés dans un « Grand Chasseral » dont la naissance a permis l'évacuation du mot « Jura », se sentent plus libres d'affirmer leur identité première. Le moment est venu pour eux de dire qui ils sont et d'où ils viennent. Pendant qu'on y est, réécrivons l'histoire de cette région en reniant un passé multiséculaire ! Répandons nos chants, nos musiques, nos costumes et nos coutumes d'outre Seeland !

Les empiétements linguistiques et folkloriques germaniques ? N'est-ce pas là une simple question de survie pour le Jura-Sud, qu'on nomme aussi abusivement « Berne romande » ? Est-ce une inquiétude insensée, voire échevelée ? On nous permettra de pencher plutôt pour le souci de la conservation d'une identité régionale sérieusement menacée.

Les Jurassiens du Sud sauront-ils résister à la submersion culturelle qui guette leur coin de pays ? Historiquement habilité à le faire, l'Etat jurassien prendra-t-il ses responsabilités face au danger pour un Jura-Sud livré à une classe politique toute vouée à la préservation des intérêts du Gross Kanton au détriment de ceux de leur région ? La question est posée, et nous veillerons à ce qu'il y soit répondu comme on est en droit de l'espérer.

S'agissant de la représentation politique du Jura méridional, est-il encore utile d'en dénoncer l'état de nécessité en matière de pouvoir et d'influence sur le destin régional ? Au surplus, les velléités de certaines forces politiques, notamment de la région Bienne-Seeland, de s'approprier les maigres « avantages » concédés aujourd'hui à la région par la grâce de son « statut particulier », constituent pour elle

une menace réelle. A cette menace-là, le Jura-Sud n'a pas la force d'y résister sur le long terme. Sous l'emprise d'un UDC dominateur, que les autres partis sont impuissants à affaiblir ou décidés à y renoncer, il flirte avec le vide. Ce qu'il adviendra de la représentation politique de la région dans les années qui viennent, nul ne le sait. Mais ce qui est sûr est que, sous peine d'être goulûment avalé par Bienne et le Seeland, le Jura-Sud ne peut rester indéfiniment prostré dans le refus d'une réflexion sur le bénéfice d'une autonomie large, évolutive et émancipatrice.

En attendant, par qui le Jura méridional et le Jura République seront-ils représentés aux Chambres fédérales à la fin de l'année ? Les urnes en décideront dans quelques semaines. Nous en appelons comme il se doit à la solidarité des autonomistes, de quelque parti qu'ils soient, envers les candidates et candidats de leur camp. Nous avons besoin de bons Jurassiens à Berne.

3. Le Concordat et ses suites

Dans moins d'une année, les législatifs cantonaux se prononceront sur la mise en œuvre du Concordat sur le transfert de Moutier à l'Etat jurassien. De leur décision dépendra la validation du changement territorial par le peuple du Jura et par celui de Berne. En cas d'acceptation populaire, les valises prévôtoises seront pratiquement bouclées. On attendra encore le « bon de sortie » accordée par les Chambres fédérales. Il sera alors temps de se consacrer à l'intégration de la ville dans son nouveau cadre institutionnel. Sa participation aux élections cantonales jurassiennes de 2025 en sera le premier acte.

Le MAJ a été interrogé sur la disposition du Concordat qui demande au canton du Jura de retirer les articles 138 et 139 de sa Charte fondamentale. Pour nous, le déclassement de l'article 138 et l'abrogation du 139 de la Constitution jurassienne, admis par le Parlement jurassien, n'enlève rien au fait que la *Question jurassienne* ne saurait être résolue par un « accord territorial » excluant le reste de la patrie volée au Jura en 1975 au gré d'une procédure contraire au droit de libre disposition des peuples. Il faut toujours redire l'essentiel, conseillait Roland Béguelin.

La Constitution jurassienne rappellera toujours que la République et Canton du Jura est issue de l'acte de libre disposition du 23 juin 1974, lequel concernait le Jura historique et lui donnait le droit de former un nouvel Etat conformément au Droit international public. Nous ne sortirons pas de cet état de fait, certes sujet à controverse, mais politiquement incontournable. Et de cet état de fait, l'article 138 de notre Charte fondamentale était la traduction politique. Le supprimer pour un simple accommodement intercantonal n'enlève rien au droit d'autodétermination du peuple jurassien. On n'efface pas un peuple et ses droits fondamentaux d'un trait de plume.

4. Derniers frissons probernois

Bien que cela puisse passer pour dérisoire au premier abord, nous nous attarderons quelques moments sur les exploits de nos adversaires probernois. En cette année 2023, qui n'est pas terminée, certains d'entre eux n'ont pas manqué une occasion de se distinguer.

Quelques exemples nous suffiront pour aujourd'hui. Le dernier en date, c'est le communiqué du mouvement « Moutier-Résiste », l'ancienne résidence idéologique d'Orianne Grimm, qui dispense

désormais ses conseils de santé publique dans un canton du Jura roi de la bienveillance oublieuse et réconciliatrice. Dans ce communiqué, ses compagnons de lutte, qui n'ont toujours pas compris que la terre est ronde et que la roue tourne, continuent de contester le verdict des urnes. Le groupuscule, qui prétend représenter « la majorité réelle des électeurs de Moutier et ne souhaite pas l'annexion de la ville au canton du Jura », veut donner des garanties au canton de Berne quant à son intégrité territoriale ! Pour justifier cette volonté, il déclare tout de go que « la clôture définitive de la *Question jurassienne* ne peut pas être atteinte avec les clauses du concordat proposé entre les cantons de Berne et du Jura ». Fin de citation. Illuminés, nos amis ? Et si, au contraire, ils étaient lucides sans le savoir ? Le Concordat n'a en effet pas pour objectif de résoudre la question « sur le fond ». Selon ses rédacteurs, il ne la règle que « sur le plan institutionnel », c'est-à-dire qu'il clôture un chapitre entamé par l'Accord du 25 mars 1994 et qui se terminera le 1^{er} janvier 2026 par le rattachement de Moutier au canton du Jura. Au-delà de cette date, la démocratie, le débat contradictoire et les revendications politiques reprendront leur cours naturel. Nous voilà et les voilà éclairés.

Il fallait s'y attendre, le plus bel exploit a été réalisé par le tout nouveau député Maxime Ochsenbein, éradicateur en chef de la vermine autonomiste dans le sud du Jura qui, le 15 juin à l'occasion de son intronisation au Grand Conseil, a tenu à porter un habit traditionnel bernois pour bien montrer la mainmise du colonisateur sur la terre volée à ses propriétaires. Puis, le 2 juillet, sur le pâturage de Mont-Girod, l'impayable garçon a déchiré le Concordat sur le retour de Moutier à son bercail jurassien. Mais, miracle, deux jours plus tard, il l'a préavisé favorablement avec ses collègues du CJB ! Quand on vous parlait de clowneries...

Le CJB, pour en venir à lui, rappelle, dans un communiqué à ce propos, « que l'ensemble des communes du Jura-Sud (nous nous refusons d'écrire l'oxymore « Jura bernois ») a reçu un courrier du gouvernement bernois en date du 28 avril 2021, mentionnant que, conformément à la législation cantonale bernoise et au processus établi en Conférence tripartite sous l'égide de la Confédération, la *Question jurassienne* est définitivement réglée, que l'appartenance cantonale du Jura-Sud est maintenant définitive et qu'il n'existe plus de droit à l'autodétermination pour les communes. » On sent l'angoisse dans les rangs, et l'on se range du côté – pour combien de temps encore ? – de ceux qui profitent de la *Question jurassienne* pour asseoir et imposer leur idéologie revancharde à l'ensemble de la région sous le regard fasciné de leurs concurrents.

On s'intéressera moins aujourd'hui au maire de Cortébert, Manfred Bühler, qui a laissé entendre avec ses soutiens que le Concordat est loin d'être une formalité et qu'il se pourrait bien que la question de Moutier joue une fois de plus les prolongations. Comme toujours de l'esbrouffe, mais qui lui sert à quelques encâblures des élections fédérales ; il doit craindre une mésaventure et se doit de rassembler tous les suffrages sans exception du clan probernois.

Enfin, ces derniers mois ont été marqués par les états d'âme, les rodomontades et les inspirations navrées des antiséparatistes devant la difficulté de se faire entendre au Rathaus sur la réorganisation institutionnelle régionale après le départ de Moutier. Présidente de la Députation, Anne-Caroline Graber s'est fâchée tout rouge face aux tergiversations de ses collègues germanophones qui rechignaient à investir dans nos anciens districts. Quelle menace ces braves gens brandissent-ils quand les Bernois les font patienter ou contestent leurs vœux ? La relance de la *Question jurassienne* ! Mais comment, avec

qui et avec quoi ? Tout ça sent l'enfantillage. Mais voilà, s'ils veulent obtenir satisfaction quand on les prend pour ce qu'ils sont, à savoir les représentants sans pouvoir d'une région archi minoritaire dans l'espace bernois, ils se doivent d'agiter eux-mêmes la menace d'une « nouvelle *Question jurassienne* » et clamer qu'ils envisagent de quitter le navire bernois ! Tout en sachant qu'il paraît que la *Question jurassienne* est définitivement résolue ! Ça tangué et ça cogite dans les cerveaux probernois, ce qui est assez normal quand, réfractaires à toute analyse objective sur l'inconsistance politique du Jura-Sud, enchaînés à l'idéologie antijurassienne, ils disent tout et son contraire d'une phrase à l'autre.

En proie au doute, les missionnaires passionnés du loyalisme bernois finiront-ils par ouvrir les yeux ? Sera-t-il un jour possible d'entrer en contact avec eux, au minimum avec les plus modérés, pour parler de tout cela tranquillement ? Nous l'avons fait jadis, au milieu des années nonante notamment, dans le cadre de nos rencontres de Waldegg sous la présidence d'un universitaire de haut vol, Peter André Bloch, Professeur émérite à l'Université de Haute Alsace Mulhouse (Académie de Strasbourg), président de l'Institut d'Études helvétiques à l'Université de Haute Alsace Mulhouse. Des rencontres où nous nous disions tout et discussions sans *a priori*, objectivement, dans un respect mutuel qui n'a fait jamais fait défaut, des avantages de la restauration de l'unité du Jura et des obstacles pour y parvenir. La répétition de ce type d'expérience sera-t-elle envisageable à l'avenir ? Décidés de notre côté de ne jamais céder, nous y sommes en tous les cas disposés. Si nous posons la question, nous ne nous faisons pour l'heure pas d'illusion quant à la réponse qu'on pourrait nous donner. Aussi longtemps que les faucons du clan domineront ses colombes, pour autant qu'elles existent, on aura beaucoup de peine à avancer. Mais, je le répète, nous sommes prêts à débattre à tout moment.

5. Le 50^e : une occasion unique

Nous avons intitulé cette conférence de presse « Dans l'attente du 50^e ». Ce chapitre a pour objectif de raviver le souvenir du jour béni de la libération de notre patrie. Libération totale pour un temps court, puis volé dans sa moitié pour un temps long par la volonté du peuplement bernois majoritaire du Jura méridional. Le 23 juin 2024, ce sera le temps de l'histoire qui revient avec sa charge affective. Le temps de l'histoire qui revient remanié en fonction des expériences ultérieures, qui l'ont investi de significations nouvelles. L'histoire, dit l'historien Antoine Prost, n'est pas une mémoire. Celui qui a participé à la lutte pour l'indépendance a la mémoire des lieux et des dates où il s'est investi, du vécu à ce moment-là. C'était là, tel jour et, cinquante ans plus tard encore, il est submergé par l'émotion du souvenir. Il évoque les coups, les discours enflammés, les résolutions prises, puis il passe de la mémoire à l'histoire, il évalue la puissance des foules, l'organisation et la mobilisation, les enjeux stratégiques et politiques. Il comprend alors la portée de l'effort du peuple en lutte et l'ampleur de sa victoire au bout de celle-ci. C'est à cet exercice d'introspection, sérieuse et joyeuse, que nous inviterons les patriotes l'année prochaine.

Ce sera une occasion exceptionnelle d'évoquer les lendemains à construire. Bien sûr, nous ne le ferons pas dans une inclination sentimentale vers les promesses du futur, ni vers un abandon heureux à l'imprévisible. Pour dire les choses autrement, notre réflexion sur l'avenir ne se résumera pas à l'optimisme du rêveur dévoué à la providence. Comme le dit Jean-Claude Guillebaud dans un ouvrage paru en 2003, « le goût de l'avenir, c'est vouloir le gouverner ; c'est refuser qu'il soit livré aux lois du hasard, abandonné à la fatalité et à la domination. »

Le hasard n'a jamais compté dans le déploiement de la « doctrine constante » chère à Roland Béguelin. Pas plus que ce que le Général de Gaulle – que nous aimons citer, comme chacun aura pu le remarquer, l'homme de la Libération qui entretenait avec le Jura un rapport de proximité sur lequel nous reviendrons en 2024 –, pas plus donc que ce qu'il qualifiait de « faux fatalisme de l'histoire ». Nous avons vaincu la domination bernoise en fondant un Etat avec le Jura-Nord. Cette domination a été maintenue sur le Jura-Sud au gré d'un rapt institutionnel ignoble. Nous ne renoncerons jamais au projet de la détruire.

Du droit d'autodétermination, nous débattons le 22 juin 2024 avec nos amis de régions et de peuples qui s'interrogent de même sur leur avenir, la préservation de leur identité et de leur intégration dans le paysage international. Ils viendront de Catalogne, d'Ecosse, de la Vallée d'Aoste, du Québec, de l'Acadie et peut-être d'autres endroits qui seront révélés ultérieurement, leur participation n'étant pas encore confirmées. La commémoration du cinquantième anniversaire du plébiscite du 23 juin 1974 sera ainsi l'occasion rêvée de rappeler que la volonté des Jurassiens de restaurer leur unité est légitime.

Après le 50^e, nous aurons du pain sur la planche. Abordons ce temps-là avec confiance, rendus plus forts par l'injustice ressentie face à une situation qui sur le papier semble implacable, mais qui, au gré des cabrioles de l'histoire – on en a vues dans le passé –, peut changer et ouvrir la porte à d'autres perspectives.

6. Conclusion

Les mois écoulés ont été riches en enseignements. On a vu la fébrilité du camp bernois face à ce qui arrivera à la région après que Moutier l'aura quittée. Sa confiance aveugle dans le Grand Conseil, autorité censée le soulager de toute angoisse existentielle, a donné l'impression de flancher. Nos adversaires savent que, désormais, le corps politique de l'ancien canton pourrait avoir une attitude qui ébranle le « statut particulier », déjà famélique en termes d'autogestion, auquel ils se raccrochent avec une ardeur extravagante. Alors, ils s'alarment. A juste titre.

S'ils sont honnêtes, les élus du Jura méridional qui se réclament de la culture francophone ne peuvent faire l'impasse sur le danger de germanisation qui repointe son nez via le bilinguisme imposé comme « utile » à la région, avec comme conséquence le foisonnement de manifestations culturelles et festives germanophones dans la région. Le complexe culturel germanique, pour peu qu'il ait vraiment existé, prend fin, et personne ne peut s'occuper de la question avec légèreté.

La conscience de ce qui risque d'arriver au Jura-Sud est-elle présente dans l'esprit de ceux qui, probernois ataviques, veulent diriger en excluant leurs contradicteurs autonomistes ? Sont-ils, dans leur cécité, aptes à se demander s'il peut encore vivre sur ses maigres acquis, sur ce qui passe pour « assuré » et qui tremblote, qui ne seraient plus acquis, ni plus assuré à l'avenir ? Finira-t-on par toucher du doigt le vrai problème ? Finira-t-on par comprendre que ce qui est à discuter, ce ne sont plus des questions relatives comme le plus ou moins d'avantages ou d'inconvénients que l'on a sous régime bernois, mais celle de l'absence d'une autonomie réelle et ses conséquences pour la survie d'un peuple largement minoritaire, dangereusement

minorisé, auquel on n'accorde que quelques menues permissions institutionnelles ? Toutes questions en suspens.

Pour l'heure, occupons-nous de la fin du processus qui verra Moutier quitter politiquement le Jura méridional. Le MAJ fera campagne pour l'adoption du Concordat par le Parlement et le peuple jurassiens. Il le fera avec conviction et vigueur, sans renoncer en quoi que ce soit au but et objectifs fixés dans le préambule et l'article premier de ses statuts, confirmés hier par son assemblée des délégués. Nous en appelons d'ores et déjà à la solidarité pleine et entière des Jurassiens à l'égard de la cité prévôtoise.

On l'aura lu dans la presse, le Mouvement s'engage dans la campagne des prochaines élections fédérales en soutenant ses membres et les candidats qui adhèrent à ses thèses. Ce n'est pas la première fois qu'une telle décision a été prise. Le positionnement du MAJ sur la politique fédérale générale est connu : nous n'acceptons pas les atteintes récurrentes au fédéralisme, aux prérogatives de l'Etat souverain au sein de l'Alliance fédérale, qui limitent indûment son autonomie et sa liberté d'action. Si nous sommes conscients de la nécessité des collaborations intercantionales et des collaborations entre les cantons et la Confédération, dans le respect de leurs attributions et compétences respectives, nous ne pouvons accepter qu'elles soient les instruments d'un démantèlement du principe fondateur du fédéralisme. Que ce soit à la Chambre des cantons ou au Conseil national, nous attendons des élus qu'ils n'oublient pas d'où ils viennent et ne concourent pas à l'effacement du canton du Jura ou du Jura-Sud au profit d'intérêts particuliers, concurrents des intérêts fondamentaux de leur patrie.

Ce matin, nous nous sommes rendus en délégation sur la tombe de Roland Béguelin, mort au lendemain de la 46^e Fête du peuple. Nous tenions à lui rendre un nouvel hommage pour avoir rassemblé le peuple jurassien et pour l'avoir libéré de ses chaînes. Roland Béguelin nous a dispensé ses leçons avec bienveillance, par l'exemple, dans la ténacité, le courage, l'intelligence et la clarté d'une doctrine. Nous nous inclinons devant lui aujourd'hui, lui dont l'ultime victoire furent les conclusions de la Commission consultative fédérale, dite Commission Widmer. Celle-ci préconisait à terme la réunification du Jura pour régler définitivement la *Question jurassienne*. Nous ne l'avons pas oublié.

« La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre ». Cette maxime, je l'emprunte à Beaumarchais et la prête à Roland Béguelin qui, j'en suis sûr, ne dédaignerait pas à se l'approprier.

Bonne Fête du peuple !

Vive le Jura uni, de Boncourt à La Neuveville !

Pierre-André Comte
Secrétaire général du MAJ (RJ-UJ)

Delémont, le 17 septembre 2023